

Conditions générales

Adhésion

L'Accueil Barouillère est une association Loi 1901. Conformément aux statuts tout accueil implique une adhésion à l'association et le paiement de la cotisation correspondante.

Garantie de réservation

Toute réservation doit être confirmée par un écrit (courrier, fax, mail) mentionnant les coordonnées exactes de l'organisme (intitulé, sigle, adresse, téléphone, fax, mail) ou de la personne qui réserve.

- La réservation devient effective à réception d'un versement d'arrhes s'élevant à 30% du montant du séjour.
- En cas d'annulation, les arrhes seront conservées.

Paiement

Les frais de cotisation et de prestations sont à régler à l'ordre de l'Accueil Barouillère, selon les modalités ci-dessous :

- Cotisation : à réception du bulletin d'adhésion, au moment de la réservation.
- Prestations (arrhes) : à réception du devis.
- Prestations (solde) : à réception de la facture.

Assurance

L'Accueil Barouillère décline toute responsabilité pour les dommages (dégradation, vols, etc.) affectant les biens personnels ou matériels appartenant aux occupants.

Toute personne logée à l'Accueil Barouillère est responsable de tout dommage occasionné de son fait durant son séjour. Elle doit justifier d'une assurance de sa responsabilité

Recommandations

Les Sœurs Auxiliatrices souhaitent que chacune des personnes participe à la sérénité de l'Accueil Barouillère :

- En respectant les règles de vie de la maison.
- En prenant soin de ne pas fumer à l'intérieur de la maison et de ne pas se restaurer dans les chambres.

Au cœur de Paris

Métro :

- Ligne 10 : Vaneau, Duroc
- Ligne 12 : Falguière, Sèvres-Babylone
- Ligne 13 : Duroc
- Ligne 4 : Saint Placide

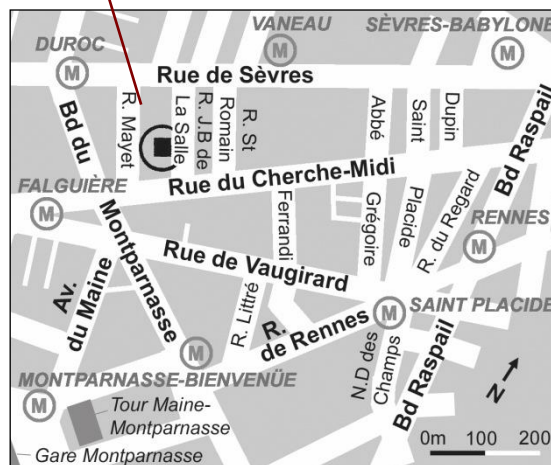
Bus : 28 - 39 - 70 - 82 - 87 - 92

Car Air France : Gare Montparnasse

Parkings proches :

- Tour Maine-Montparnasse :
rue du Départ, rue de l'Arrivée, 15^{ème}
- Boucicaut :
rue Velpeau, 7^{ème}
- Lav'Parc :
4 rue de Bérite, 6^{ème}
T +33 (0) 1 45 48 30 89

La Barouillère



Accueil Barouillère

14 rue Saint Jean-Baptiste de La Salle
F -75006 Paris
Tel +33 (0)1 53 69 61 00
Fax +33 (0)1 53 69 61 22
accueil.barouillere@auxif.org



Conditions Avril 2022

Logement

Participation aux frais
Conditions générales

Maison de fondation
des Sœurs Auxiliatrices
Paris

Services — Participation aux frais 2022 —

Esprit de la Maison : partage et solidarité

Les sœurs auxiliatrices sont heureuses de partager leur maison de fondation.

Nous espérons que cet esprit de partage soit contagieux. C'est pourquoi, nous vous proposons de participer dans la mesure de vos possibilités à l'accueil des familles dont les enfants sont hospitalisés à l'hôpital Necker. Nous espérons que vous serez sensible à cet esprit de famille d'entraide et de solidarité que nous souhaitons vivre.

Logements

- 14 chambres à un lit dont 2 pour personnes à mobilité réduite.
- 12 chambres à deux lits.

Chaque chambre est équipée de douche et WC. Les draps et serviettes de toilette sont fournis.

Lieux de prière

Les Sœurs Auxiliatrices ouvrent leur chapelle aux hôtes de l'Accueil Barouillère. Une messe y est célébrée le jeudi matin à 8h15. Un oratoire est également à la disposition de tous au 1^{er} étage de la maison d'accueil.

Détente et autres services

Le jardin et un salon de détente avec journaux et télévision sont à la disposition des hôtes, ainsi qu'un distributeur de boissons chaudes et de boissons froides et une bagagerie.

Chaque chambre est équipée d'un accès à Internet.

Une kitchenette et une buanderie sont à la disposition des personnes accueillies.

Horaires d'ouverture

La réception de l'Accueil Barouillère est ouverte :

- Lundi au vendredi : 8h à 18h30
- Samedi : 8h à 16h30
- Dimanche : la maison est fermée

En dehors de ces horaires, les personnes logées dans la maison disposent d'un code.

Petit déjeuner

Il peut se prendre en autonomie dans la petite salle à manger au rez-de-chaussée ou si vous êtes un groupe entre 7h 30 et 8h 30.

Un peu d'histoire...

La Barouillère est le lieu de la fondation de la congrégation des Sœurs Auxiliatrices par Eugénie Smet (Marie de la Providence) en 1856.

« Aller des profondeurs du Purgatoire aux extrémités de la terre », telle est la vocation des Sœurs Auxiliatrices. Elles vivent dans des pays et des milieux très différents et accomplissent des tâches très diverses. Elles sont unies par un même désir : signifier, par leurs paroles et plus encore par leurs actes, que l'Évangile est pour tous et que « tout homme est appelé à rencontrer Dieu ».

5 communautés y vivent soit 22 sœurs, dont la supérieure Générale et son conseil et la supérieure provinciale, son adjointe.

Ce grand complexe accueille les sœurs du monde entier qui viennent s'y rencontrer, se reposer, vivre de temps fraternels

Participation aux frais

	Ch. Simple	Ch. double
Par nuit	48 €	78 €

Pour les personnes non imposables sur le revenu, il existe un barème spécifique à demander, sur justification, à la directrice.

Il existe un barème spécifique pour les religieux/ses, les personnes ayant peu de revenus, les jeunes....

Autres prestations

Service	
- Wi-Fi	
- Buanderie : par lessive	2 €

Cotisation

La cotisation est valable pour l'année civile. Elle est payable lors du premier séjour.

Cotisation annuelle	
- Association	25 €
- Individuel	5 €

Don (reçu fiscal possible)

Nous accueillons chaque semaine 6 à 7 familles dont certaines restent plus de deux mois pour accompagner leur enfant gravement malade. Pour chaque famille nous subventionnons : 25€ par jour et par personne, le reste est à la charge de la famille, leur mutuelle, ou d'association. Merci pour ces familles.